

# Printemps de Clic Clap 2017

Règlement de l'Exposition

Afin de promouvoir la photographie et de favoriser les échanges entre photographes,

## le Groupe Images CLIC-CLAP\*

\*association régie par la loi du 1 juillet 1901. Siège social Saint-Evarzec (29170)

Organise une

## Exposition de Photographies « Le Printemps de Clic-Clap »

Samedi **29 avril** Dimanche **30 avril**

Lundi **01 mai** 2017

de 10 heures à 18 heures,

### Article 1 : Conditions de participation

La participation à l'exposition est gratuite.

Que vous soyez **Photographe amateur ou professionnel, membre de Club ou Association de photographes**, participez à notre Exposition et ajoutez votre nom à la liste des lauréats.

### COMMENT PARTICIPER ?

L'inscription est obligatoire.

La participation et le dépôt des photos se font de **préférence en ligne**.

Toutefois, nous accepterons les candidats qui transmettront leur demande par courrier.

Lors de son inscription (en ligne ou par courrier), le participant doit fournir les renseignements suivants :

- adresse e-mail valide permettant de le contacter (à défaut adresse postale)
- Nombre de Photos exposées
- Nom et Prénoms
- N° de Téléphone,
- Club ou Photographe indépendant.
- Les fichiers des photos exposées (inscription en ligne)
- Planche contact ou tirage des photos exposées (inscription par courrier)

### **Date et Délais**

Pour vous inscrire et déposer vos photos: **du 10 janvier au 31 mars 2017 minuit.**

Pour des raisons d'organisation, nous ne pourrions accepter les candidatures hors délais.

Nous vous recommandons de ne pas attendre la dernière minute pour vous inscrire et déposer vos photos.

### **Fichiers demandés**

Les photos déposées par Internet (couleur ou Noir et Blanc) devront être :

- Au format JPEG, **taille maxi 5Mo**
- Nom du fichier= Nom.Prénom du Photographe.

Exemple :

[dupond.paul01.jpg](#)

[dupond.paul02.jpg](#)

[dupond.paul03.jpg](#)

Les photos expédiées par courrier (planche contact ou clichés 10x15) seront identifiées de la même manière et devront être expédiées à l'adresse suivante :

Jean-Yves KERIVEL  
5, Résidence des Garennes Beg Meil 29170 Fouesnant

### **COMMENT M'INSCRIRE ?**

De préférence en ligne (par Internet), à l'adresse suivante :

[printemps.de.clic.clap@gmail.com](mailto:printemps.de.clic.clap@gmail.com)

Ou par courrier :

Jean-Yves KERIVEL  
5, Résidence des Garennes Beg Meil 29170 Fouesnant

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas retenir les photos qui ne leur paraîtront pas conformes à l'esprit de l'exposition (moralité, qualité, format...).

**Les participants au « Printemps de Clic Clap » déclarent avoir lu et accepté de règlement de l'Exposition.**

## **Article 2 : Organisation**

Il n'y a pas de thème imposé, cependant, chaque photographe veillera à respecter une certaine cohérence dans les images exposées.

L'exposition comprend:

- Les photos des participants du « Printemps de Clic-Clap »
- Les photos de l'invité d'honneur, Photographe professionnel.

Les œuvres restent l'entière propriété de leur auteur. Il en a également l'entière responsabilité.

## **Article 3 : Présentation des Photos**

Les participants sont libres d'exposer le type de photographies qu'ils souhaitent, argentiques ou numériques.

Le nombre de photographies exposées est limité :

- 7 grilles par club
- 3 grilles par exposant indépendant,

Toutefois, l'organisateur se réserve le droit de moduler ce chiffre en fonction du nombre d'inscrits.

### **Présentation des Photos pour l'Exposition:**

- Format : aucun format n'est imposé, toutefois les grilles d'accrochage étant de H= 2m, L= 1.2m, notez les **dimensions maxi des cadres de photos : 1.2m.**
- Pour la sécurité des visiteurs, les cadres ne doivent pas dépasser des bords de la grille.

- Chaque participant retenu se chargera du tirage de ses photos, de les présenter soit en cadre, soit en sous-verre, il procédera aussi à l'installation et à la désinstallation de ses cadres.

Les photos présentées seront accompagnées d'une notice précisant : nom du Club/nom du Photographe/légende

Les organisateurs fourniront les grilles de H=2m sur L=1,2m et détermineront chaque emplacement.

Le « Printemps de Clic Clap » étant un espace d'échanges et de convivialité, nous souhaitons la présence des Photographes participants la plus large possible pendant la durée de l'Exposition.

L'installation se fera le **samedi 29 avril 2017**, de 8 heures à 10 heures.

La désinstallation se fera le **lundi 1 mai 2017** après la remise des prix qui aura lieu à 18 heures.

#### **Article 4 : Les Prix et remise des Prix**

**Printemps d'Or**

**Printemps d'Argent**

**Printemps de Bronze**

**Prix de l'Invité d'honneur**

**Prix de la Photo mystère**

**Prix des Ecoles**

Les organisateurs du « Printemps de Clic-Cap » souhaitent, faire de cette manifestation un lieu d'échanges et de communication autour de la photographie.

Pour cela, afin de rendre l'exposition plus interactive et d'impliquer davantage les

visiteurs, ceux-ci seront invités à exprimer leurs choix afin de décerner :

Les Prix du Public :

### **Printemps d'Or/ Printemps d'argent/ Printemps de Bronze**

Chaque photo étant numérotée, un bulletin de vote sera remis à chaque visiteur ainsi qu'à chaque exposant, afin d'effectuer son choix.

Ils seront invités à le déposer dans l'urne installée à l'accueil.

**La remise des prix se fera le lundi 01 mai 2017**

**à 18 heures**

#### **Article 5 : Droit d'auteur et de reproduction**

En participant au Printemps de Clic Clap, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise le Groupe Images Clic Clap, organisateur de l'Exposition, à reproduire et à diffuser son œuvre dans le seul cadre de la promotion du Printemps Clic Clap. Ceci inclut :

- la publication des résultats sur internet et dans la presse.
- la promotion de l'Exposition Photos « Le Printemps de Clic Clap ».

Le Groupe Images Clic Clap, organisateur de l'Exposition, s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

#### **Article 6 : Réclamations**

La participation au « Printemps de Clic Clap » implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamations.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates interviennent ou même si l'exposition était modifiée ou purement et simplement annulée.